

a partir de quand je peux retravaillé " URGENT "

Par **catten**, le **09/06/2010** à **21:38**

bonjour a tous , je suis donc licencié pour raisons économique , l'entreprise ou je travail est en liquidation judiciaire depuis le 2 juin et est fermée depuis . J'ai reçu le 4 juin ma lettre recommandé de convocation à l'entretien préalable que je passe vendredi 11 juin . Ma question est a partir de quand je peux retravaillé ? je suis plusieurs pistes mais je n'ai aucune date de disponibilité a donner , je crains de louper des postes .

Par **miyako**, le **09/06/2010** à **23:36**

Bonsoir,
Vous pouvez travailler immédiatement ,dès l'instant que l'entreprise est fermée .Je suppose que c'est le mandateur liquidateur qui fait le licenciement éco,DONC PAS DE PREAVIS ET RUPTURE IMMEDIATE DU CONTRAT DE TRAVAIL.
si il y a des fonds ,le mandateur vous indemniserà immédiatement ,si non ce sont les AGS (assurance garantie salaire)
amicalement vôtre
suji Kenzo

Par **catten**, le **10/06/2010** à **00:02**

merci de votre réponse ,mais êtes vous sur de vous ? on m'a dit qu'il fallait au moins que j'attende la lettre de notification de licenciement ?????

Par **miyako**, le **10/06/2010** à **16:13**

Bonjour,
non dès l'instant que votre entreprise est liquidée.
Amicalement vôtre
suji Kenzo